

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires à Saumur.

Paraisant les Mardis, Jeudis et Samedis.

ABONNEMENTS.

Saumur. par la poste.
Un an. . . 18 f. » 24 f. «
Six mois. . 10 » 15 «
Trois mois. 5 25 7 50

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 5, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

THÉÂTRE DE LA GUERRE.

Le *Semaphore de Marseille*, du 29 août, annonce l'arrivée du vapeur des Messageries impériales, le *Pharamond*, parti de Constantinople le 20 août. Voici un extrait de la correspondance apportée au journal de Marseille par le *Pharamond*:

« Constantinople, le 20 août.

» L'embarquement que je vous avais annoncé dans ma dernière lettre a été retardé par suite du mauvais temps, qui ne permet pas aux navires de tenir la mer; l'artillerie avait été déjà chargée sur les transports, lorsqu'il a fallu de nouveau la descendre à terre.

» Hier, six généraux de l'armée anglaise, parmi lesquels lord de Ross, sir Eatcourt, et M. G. Gator, sont arrivés à Thérapia en congé. D'un autre côté, le vapeur la *Mouette*, arrivé aussi de Varna, avait pour mission de faire rebrousser chemin à tous les bâtiments ou transports en destination pour Varna, et de leur dire de se diriger sur Gallipoli. Je vous livre ces faits sans en tirer de conclusion, car je sais de bonne part qu'on travaille toujours aux préparatifs de l'expédition; les 10,000 Ottomans qui doivent en faire partie sous le commandement de de Soliman-Pacha, sont prêts et n'attendent que l'ordre de se joindre aux armées alliées.

» Les bachi-bouzouks, placés sous les ordres du général Yusuf, se sont si mal conduits dans ces derniers temps, et ont fait preuve d'un tel esprit d'insoumission, qu'il a fallu les licencier; ce qui a déterminé cette mesure, c'est l'avidité sans nom avec laquelle ils se sont précipités sur l'argent que le trésorier allait leur compter pour leur solde. Ils ont tout enlevé sans attendre qu'on fit le compte des présents et des absents, car quelques-uns avaient déserté. Ce dernier excès a fait juger qu'il était nécessaire d'en finir avec cette troupe indisciplinée; un escadron de lanciers les a chargés et dispersés.

» Le bateau de Trébizonde, arrivé hier matin, a apporté de bien mauvaises nouvelles d'Asie; les Turcs ont été battus par les Russes à Kars et à Bayazid. Voici quelques détails non officiels, mais certains, sur ces deux déplorables affaires:

» Dans la matinée du 29 juillet, 10,000 Russes attaquèrent le camp des Turcs à Karaboulak, situé à trois lieues de Bayazid et gardé par 3,500 rédifs et 6,000 bachi-bouzouks. Les Turcs tinrent bon, et

les Russes durent, après un rude engagement, faire avancer une réserve de 5,000 hommes. En ce moment, le général en chef ottoman, Sélim-Pacha, qui avait sous ses ordres une réserve de quatre bataillons réguliers, au lieu de soutenir les siens, s'enfuit du côté de la province de Vau. Les Turcs perdirent courage et s'enfuirent à leur tour dans toutes les directions, laissant sur le terrain 2,500 hommes, leurs tentes, leurs provisions et leurs munitions. Les Russes se portèrent alors sur Bayazid, qui leur fut livrée sans coup férir, Sélim-Pacha, commandant de cette place, s'étant enfui, comme je l'ai dit.

» Le lendemain ils occupèrent également l'établissement quarantenaire, situé à quatre heures de Bayazid, entre Tauris et Erzeroum. Aussi la population de cette ville a-t-elle déjà fait ses préparatifs de départ; les consuls eux-mêmes s'apprentent à quitter Erzeroum, qui peut, d'un moment à l'autre, tomber entre les mains des Russes.

» Ainsi, voilà une importante bataille perdue et une armée sacrifiée par la lâcheté de son chef; on va même jusqu'à dire que si Bayazid est tombé aussi facilement au pouvoir des Russes, l'or de ceux-ci n'y a pas peu contribué.

» Maintenant, voici l'affaire de Kars:

» Le 7 août, les Turcs firent la faute de quitter leurs positions fortifiées et d'attaquer les Russes dans leur camp à Kurukdéré. Une lutte des plus acharnées s'engagea, et une division d'infanterie turque avait déjà chargé et enfoncé l'aile droite des Russes, lorsque le général russe fit avancer sa réserve et charger les Turcs par toute sa cavalerie. La cavalerie ottomane refusa de donner, et l'infanterie dut se replier jusqu'à une lieue environ. Elle opéra ce mouvement rétrograde en bon ordre, repoussant à la baïonnette les attaques multipliées des dragons russes. Il est resté sur le terrain, de part et d'autre, 4,500 hommes; et comme l'artillerie turque a tiré constamment avec la plus grande justesse, on croit que les Russes ont le plus souffert: ils ont eu un général tué et deux blessés. Les Turcs ont perdu Hassan-Pacha, et Moustapha-Pacha a été grièvement blessé au bras gauche.

» Les dragons russes, qui se sont bravement battus, il faut l'avouer, ont en outre fait aux Turcs 2,500 prisonniers.

Les deux échecs subis par les Turcs en Asie, à Bayazid et en avant de Kars, sont confirmés par

le *Journal de Constantinople* du 19 août, qui annonce en outre que Sélim-Pacha, général en chef de la garde impériale et commandant le corps d'armée de Batoun, est remplacé dans le premier de ces postes par Darbhor Reschid-Pacha, général en chef de l'armée de Constantinople, et dans le second par Moustapha-Pacha, qui avait été nommé gouverneur militaire de Soukoum-Kalé.

« Moustapha-Pacha, dit le *Journal de Constantinople*, s'est distingué dans la Dobrutschka, et surtout à l'affaire d'Olténitza: sous un tel chef, l'armée de Batoun sera digne, sans doute, de l'armée du Danube. »

Nous lisons dans l'*Union de la Sarthe*:

On veut bien nous communiquer la lettre suivante, écrite par un Français, officier supérieur dans l'armée ottomane, et dont nous avons déjà publié plusieurs lettres:

Giurgevo, 10 août 1854.

Quelques lignes seulement à la hâte, car dans une heure mon régiment monte à cheval, et part pour Bucharest. Depuis deux jours je suis en Valachie, à Giurgevo; les pontonniers anglais et français, pour lesquels il n'y a rien d'impossible, ont jeté à Ruschuck même, sur le grand bras du Danube, un magnifique pont, véritable chef-d'œuvre de construction dans l'espèce. Il a 1,578 mètres de longueur, sur 12 de largeur. La profondeur de l'eau était de quatorze mètres. Gigantesque travail, et l'affaire de six jours. 120,000 hommes, 200 pièces de canon, 1,200 voitures, matériel et bagages, 15,000 chevaux l'ont traversé dans les journées des 2, 3 et 4 août. Les Russes ont évacué Bucharest en toute hâte à notre approche, se retirant secrètement sur le Pruth ou plutôt le Sereth qu'ils fortifient, dit-on, très-sérieusement, et dont ils vont faire leur nouvelle ligne d'opérations.

Nous avons déjà 40,000 hommes campés à Bucharest, dans huit jours toute l'armée y sera. Le colonel Iskender-Bey, qui, le premier, à la tête de la cavalerie irrégulière, est entré à Bucharest après quatorze mois d'occupation russe, a été reçu par toute la population, et couvert de fleurs par les dames.

Il est probable que nous resterons longtemps encore en Valachie; les Russes n'y ont pas moins de 120,000 hommes qu'ils concentrent sur le Pruth et le Sereth. Il ne peut être dans la tactique d'Omer-Pa-

FEUILLETON

LE LIEUTENANT ROCQUEVERT.

(Suite.)

Sur ces entrefaites, il entendit quelqu'un marcher dans le voisinage.

— Sans doute, on vient procéder à cette brutale expédition, se dit à part le militaire.

Justement on vint gratter à sa porte et on entra: c'était M. le baron de Sonningen. Le petit vieillard avait ce jour-là, contre son habitude, un ton guilleret et une physionomie engageante. A son approche, Rocquevert se découvrit, s'inclina profondément et attendit.

— Je vous baise les mains, Monsieur, lui dit le baron. Entre nous, mon cher, quelle idée vous avait donc passé par la cervelle de ne pas venir directement au château?

Le lieutenant eut bien envie de lui répondre: — Quelle idée plus singulière vous a pris de m'y attendre? Toutefois il ne formula point cette pensée intérieure, il s'approcha de la croisée pour se faire voir au grand jour, et faisant signe au gouverneur d'aller à lui:

— Regardez-moi bien, Monsieur, lui dit-il; je suis trop honnête homme pour profiter de quelque méprise à laquelle je dois sans doute l'honneur que vous me faites.

Le gouverneur le regarda tout ébahi, puis croisa les bras:

— Ah ça! lui demanda-t-il, est-ce que nous jouons quelque charade?

— Ma foi, reprit Rocquevert, j'en ai peur, car sérieusement vous ne pourriez pas vous comporter de cette sorte à mon endroit... Là, voyons, pour qui me prenez-vous?

— Parbleu, pour ce que vous êtes: pour un officier du roi, plein d'honneur et de bravoure.

— Mais encore... je m'appelle Rocquevert, Monsieur, je suis lieutenant des grenadiers à cheval... rien que cela.

— Rien que cela... c'est bien assez, Monsieur; mais en me rappelant votre nom et votre grade, c'est faire injure à ma mémoire. Pensez-vous que je les aie oubliés.

— Mais, répondit Rocquevert de plus en plus surpris, si vous n'avez pas oublié cela, il faut que vous ayez oublié autre chose.

— Ah! j'y suis, interrompit le gouverneur, vous faites allusion à notre première séparation. Je conviens qu'elle fut un peu précipitée... Je vous en adresse toutes sortes d'excuses, et j'espère que vous me fournirez de nombreuses occasions de réparer mes torts.

Cette capitulation imprévue, faite d'un ton si humble, acheva de dépayser le lieutenant.

— Monsieur le gouverneur, ajouta-t-il, je suis touché de vos bontés. Elles me sont d'autant plus sensibles que je suis en pleine disgrâce, ce que vous ignorez, sans nul doute.

— Au contraire, répondit le vieillard paisiblement, je le savais. Mon neveu, M. Gaspard de Lavedan, m'avait instruit de votre désagrément.

Au nom de Gaspard, l'officier fronça le sourcil, comme si ce mot eût évoqué toutes les sinistres probabilités dont ces événements venaient faire autant de certitudes. Confondu par cette attestation du gouverneur, Rocquevert ne trouva pas un mot à répondre, et, muet, interdit, il se laissa entraîner par M. de Sonningen, qui lui dit:

— Mais voilà le déjeuner qui nous attend, monsieur le disgracié, et nous causerons de vos infortunes, assis à table, tout aussi bien qu'ici.

Rocquevert en était venu à ce degré de passivité où tout vous est indifférent. Il marchait sur des prodiges et rien ne pouvait plus l'étonner. Il prit le parti de se laisser faire. Au déjeuner, il retrouva le chevalier de Vagnac, qui ne diminua pas d'un cran sa déférence et ses obséquiosités. Ce n'est pas tout, Sylvanire, elle-même, plus belle que jamais, vint s'asseoir à côté du lieutenant.

Ce fut le plus terrible coup pour ce pauvre Rocquevert. Partagé entre les sentiments les plus contraires, il avait le sourire sur les lèvres et la mort dans l'âme. Enchanté de voir Sylvanire, parce qu'elle était belle et qu'il l'aimait, d'un autre côté, il était désespéré de ce bonheur, qui lui annonçait l'infidélité de son idole.

cha de les y attaquer et de risquer en un jour le résultat d'une admirable campagne si glorieuse pour lui. L'opinion générale est qu'il se tiendra sur la défensive à Bucharest.

Ruschuck a été, le 2 août, le théâtre d'une solennité comme jamais sans doute il n'en avait été vu. Omer-Pacha, qui y avait transporté son quartier général depuis la dernière bataille, a entendu que l'inauguration du pont, ce triomphe de la science sur la force, ait lieu avec toute la solennité possible. Il n'a rien été épargné pour cela, et il a admirablement réussi. Rien de beau comme son immense état-major, Français, Anglais, Prussiens, Autrichiens, toutes les armées d'Europe y ont des représentants. Nos pontonniers et les pontonniers anglais formaient la haie, un iman a fait la prière. Le recueillement était général... Puis voilà qu'Omer-Pacha, précédé de 24 pièces de canon attelées, a traversé le pont dans toute sa longueur. Sur l'autre rive, en Valachie, d'immenses tentes étaient préparées pour un banquet splendide par lui offert aux officiers français et anglais. Ailleurs on recevait les soldats, et tous, Turcs, Français et Anglais fraternisaient le verre en main. Le canon tonnait sans cesse, et les musiques jouaient les plus jolis airs français et anglais.

Omer-Pacha montait un cheval unique de prix et de beauté, tout étincelant d'or. Lui-même avait un costume splendide, et portait le grand cordon de la Légion-d'Honneur que l'Empereur lui a envoyé après la défense de Silistrie. Les deux extrémités du pont formaient de magnifiques arcs de verdure, pavoisés aux couleurs françaises, anglaises et turques.

Giurgevo est charmant encore malgré les ravages des russes. C'est absolument une de nos jolies villes de France sur les grands fleuves.

Dans dix minutes je monte à cheval, je serai demain à Bucharest. Eofio !!

INTÉRIEUR.

Paris, 31 août.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui de nombreux décrets et documents parmi lesquels figurent les rapports de MM. le maréchal Baraguey-d'Hilliers, de M. le général Neill et de M. l'amiral Parseval Deschênes, sur la prise de Bomarsund.

L'Empereur est parti aujourd'hui, à deux heures et demie de l'après-midi, pour le camp de Boulogne. Il était accompagné de sa maison militaire.

Pendant toute la journée d'hier, le chemin de fer du nord a transporté au camp, les Cent-Gardes, les serviteurs de la maison impériale, les chevaux et les voitures de la cour et des approvisionnements de bouche pour la table de Sa Majesté.

Une masse de Parisiens et d'étrangers partent pour Boulogne, afin d'assister aux fêtes, aux petites guerres et aux revues qui vont avoir lieu. — Havas.

REVUE DE L'OUEST.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1854.

Comme les années précédentes, nous avons ob-

teu de la bienveillance du Conseil général l'autorisation de puiser dans ses procès-verbaux avant leur publication.

Ainsi que nous l'avons annoncé, la session de 1854 a été ouverte le 21 août. M. Bineau, ministre des finances, président du Conseil général, s'est excusé de ne pouvoir se rendre à son poste, retenu qu'il était à Paris par des devoirs impérieux. M. le sénateur Desmazières, vice-président, a exprimé les regrets du Conseil, et a ouvert la séance par une courte allocution, dans laquelle il a réclamé le concours de ses collègues et la continuation de leur indulgence affectueuse. Il a rendu aussi un dernier hommage à la mémoire de M. le comte de Las-Cases, que la mort vient d'enlever, et, en rappelant sa récente union, il a accordé un souvenir à M. de Seuret, qui a fait autrefois partie du Conseil général.

M. le Préfet a donné lecture du rapport que nous avons publié, et dont l'impression a été unanimement votée.

Le Conseil a formé ensuite ses conclusions, en se conformant à l'usage anciennement adopté.

Il résulte des communications faites au Conseil que le recouvrement des contributions, malgré la cherté des subsistances, s'est fait de la manière la plus satisfaisante, et qu'il a même été supérieur à celui de l'année précédente. Sur 6,169,163 fr., il a été perçu 3,343,798 fr., et les frais de poursuite, qui, pendant le premier semestre de 1853, s'étaient élevés à 2,077 fr., n'ont été, dans la période correspondante de 1854, que de 1,537 fr.

Les produits des contributions indirectes se sont accrus, savoir : de 48,382 fr. 35 c. sur les tabacs ; de 10,565 fr. 50 c. sur les poudres. Ils ont baissé de 7,253 fr. 21 centimes sur les produits divers, et de 77,760 fr. 42 c. sur les boissons ; cette dernière diminution s'explique par la rareté et par le prix élevé des vins.

L'enregistrement et les domaines ont donné des augmentations de 9,061 fr. 50 c. sur le timbre, de 3,939 fr. 44 c. sur le prix de vente de divers mobiliers, de 3,360 fr. 43 c. sur le produit de vente de parcelles de terrain restées disponibles après l'exécution du chemin de fer. L'enregistrement, droits de greffe, hypothèques, etc., présentent une diminution de 116,648 fr. 84 c. sur les mutations par suite de décès.

Les recettes de l'administration des postes se sont accrues de 26,104 fr. 21 c.

Le Conseil a alloué sans discussion les crédits suivants :

Frais d'impression des budgets et des comptes.	705 f. »
Frais d'impression des cadres pour la formation des listes électorales, des listes du jury et des cartes d'électeurs.	600 »
Frais de publication de tout ou partie des délibérations du Conseil général.	580 »
Frais relatifs à la confection des listes électorales.	200 »
Frais relatifs à la confection des listes du jury.	100 »
Reliure des registres des actes de l'état-civil, au Tribunal de Saumur.	300 »
Frais de translation de prévenus ou condamnés, secours de route et frais	

chesse, je les méprise, impuissantes qu'elles sont à racheter votre vertu !... Je comprends leur ruse. La fille aura tout confessé à son père... Il m'a semblé que Sylvain était bien affectée ; c'est clair, elle a des remords !... Son cousin la refuse après avoir tout obtenu sans doute... — Eh bien ! ma fille, aura dit le gouverneur, il nous reste une dernière ressource ; le lieutenant Rocquevert est là ; j'ai fait le renchéri, il faut nous résigner à ce pis-aller... — S'il allait se faire tirer l'oreille pour accéder à ce parti ? — Quelle apparence ! lui qui, tout dernièrement, demandait votre main à deux genoux... Bah ! c'est encore trop bon pour lui... simple officier du plus médiocre grade... vous verrez qu'il donnera tête baissée dans ce superbe mariage... S'il lui prenait quelque velléité d'y voir clair, mon poste, votre beauté, vos richesses ne sont-elles pas là pour l'éblouir ?... Je suis certain, poursuit Rocquevert assombri, que telle est la manœuvre du gouverneur et de sa fille.

Par dignité pour eux et par respect pour moi, n'auraient-ils pas dû au moins chercher un tempérament, une transition... Point du tout, au lieu de me ménager une pente douce, ils me précipitent et se flattent que je ne m'apercevrai de rien. C'est trop fort, ma foi ! J'arrive ici il y a deux mois, lieutenant et promettant de devenir colonel ; rien n'y fait : on me loge au grenier ; je parle mariage, on me congédie. Bon ! je reviens plus petit compagnon qu'auparavant, puni, en disgrâce, peu

de transport de forçats et vagabonds, etc.	700 »
Secours de route de 15 centimes par 5 kilomètres aux voyageurs indigents.	1,400 »
Mesures contre les épidémies.	500 »
Mesures contre les épizooties.	300 »
Primes pour la destruction des animaux nuisibles.	100 »
Frais de bureau de l'inspecteur d'académie.	500 »
Traitement fixe alloué à l'architecte du département.	2,000 »

Casernement de la gendarmerie.

1° Eclairage des casernes et remplacement de drapeaux.	400 »
2° Loyer des casernes au nombre de 55.	34,677 »
3° Indemnité de literie aux gendarmes.	600 »

Cour d'assises et tribunaux.

1° Réparations locatives.	150 »
2° Loyer et frais de baux.	727 86 »
3° Frais d'entretien du mobilier de la Cour d'assises et des tribunaux.	800 »
4° Achat et renouvellement du mobilier pour le Tribunal d'Angers.	400 »
5° Id. pour le Tribunal de Baugé.	173 »
6° Menues dépenses et frais de parquet de Cour d'assises et des tribunaux.	8,950 »
7° Menues dépenses des justices de paix.	1,790 »
Dépenses des chambres d'agriculture.	500 »
Travaux à la prison de Saumur.	450 »
Id. aux bâtiments du tribunal civil de Baugé.	850 »
Assurances des bâtiments départementaux.	436 95 »
Indemnité à M. Baudron, propriétaire d'un terrain primitivement destiné à un nouveau dépôt d'étalons.	4,000 »
Chauffage et éclairage des corps-de-garde de la Préfecture.	580 »
Entretien des hôtel et bureaux de la Préfecture.	1,800 »
Entretien des sous-préfectures, savoir :	
Arrondissement de Saumur.	300 »
— de Baugé.	250 »
— de Beaupreau.	250 »
— de Segré.	200 »
Entretien des tribunaux, savoir :	
Cour d'assises d'Angers.	200 »
Tribunal civil d'Angers.	150 »
— de Saumur.	150 »
— de Baugé.	100 »
— de Beaupreau.	100 »
— de Segré.	100 »
Tribunal de commerce d'Angers.	100 »
Entretien des prisons, savoir :	
Maison de justice et d'arrêt du château d'Angers.	550 »
Id. des Pénitentes d'Angers.	200 »
Maison d'arrêt de Saumur.	200 »
— de Baugé.	150 »
— de Beaupreau.	150 »
— de Segré.	100 »
Entretien des bâtiments et des casernes de gendarmerie appartenant au département, savoir :	

Le pauvre lieutenant parla peu, mangea moins encore. Il était là comme étourdi, et toute son agitation n'était qu'intérieure. Sa physionomie était toute différente, selon qu'il portait les yeux sur le gouverneur ou sur Sylvain.

La voyant coquettement ajustée, l'œil si pur, le front si candide, l'officier se refusait à voir une perfidie cachée sous cette franchise ; jamais les nuages ne se sont cachés par l'azur du ciel, ce sont eux, au contraire, qui nous le dérobent.

Ainsi raisonnait l'amoureux lieutenant ; mais aussitôt venaient en foule, pour démolir sa croyance, les paroles du diplomate, son rire moqueur et tous les événements qui n'avaient que trop attesté la réalité de ses premières appréhensions.

Déchiré dans tous les sens, ballotté par toutes les vagues, Rocquevert sortit anéanti de cette table, où il était censé s'être restauré.

Sous le premier prétexte il se retira dans sa chambre et se mit à réfléchir amèrement sur les étranges rigueurs de sa destinée.

— C'en est fait, s'écria-t-il en laissant tomber sa tête sur ses bras croisés, plus de doute, je suis trahi. Tout me le prouve, jusqu'à ces faveurs innocentes que j'aurais achetées autrefois de tout mon sang. Non, non, je ne vous épouserai pas maintenant, Mademoiselle. Les Rocquevert sont gens d'honneur. Votre beauté, votre ri-

importe, on accourt au-devant de moi, la fille d'abord, le père ensuite. On me demande pardon ; plus que cela, on m'héberge, on me cajole, on m'installe dans le meilleur endroit du logis. Ma foi, il n'y manquerait plus que de voir arriver M. le baron me proposer lui-même la main de sa fille.

Rocquevert en était là de sa méditation. Lorsque tout-à-point, M. le baron de Sonningen pénétra dans son appartement. L'officier regarda le gouverneur, croyant lire sur sa figure quelques marques de mécontentement. En effet, l'officier pouvait se reprocher de lui avoir en quelque sorte faussé compagnie ; mais il n'y paraissait rien à la figure et à la bienveillance inaltérables du baron. Notre lieutenant prit cette gaieté pour un mauvais augure.

Le gouverneur, après avoir expliqué et fait excuser son entrée, s'assit près de son hôte, lui disant qu'il avait les affaires les plus graves à lui communiquer.

— Nous y voilà ! pensa tout bas Rocquevert. Puis il ajouta tout haut : — Cela m'étonne, monsieur le baron ; mais je vous écoute.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 31 AOUT.

4 1/2 p. 0/0 hausse 13 cent. — Fermé à 100 73.
5 p. 0/0 baisse 70 cent. — Fermé à 73 90

BOURSE DU 1^{er} SEPTEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 baisse 13 cent. — Fermé à 100 60.
5 p. 0/0 hausse 13 cent. — Fermé à 74 05.

Dans la ville d'Angers	600 »
— de Saumur	300 »
— de Baugé	200 »
— de Cholet	100 »

Frais d'inspection des pharmacies, des boutiques et des magasins de droguistes, etc. 2,000 »

A la suite de ces votes, le Conseil régularise divers virements de crédits. Il s'ajourne à statuer sur une demande en dégrèvement d'impôt foncier de la commune de Tillers jusqu'après l'avis du Conseil d'arrondissement de Beaupreau. Il ajourne également son vote sur des réparations à faire à la caserne de Baugé.

Le Conseil général avait réclamé une allocation de 130,400 fr. pour divers travaux sur les routes impériales. Le budget de l'Etat n'a permis d'allouer que 29,800 fr. Reconnaissant qu'une plus grande réduction aurait pour résultat une prompte et sensible détérioration de ces routes, le Conseil persiste dans ses précédentes demandes.

Il vote un crédit de 42,500 fr. pour sa part contributive dans l'entretien des routes stratégiques.

Les travaux qui s'exécutent ou qui doivent s'exécuter sur nos rivières, notamment sur la Sarthe et la Mayenne, dont la navigation acquiert tant d'importance par l'achèvement du chemin de fer de l'Ouest, ces travaux, disons-nous, inspirent un sérieux intérêt au Conseil général. Malheureusement, le peu de fonds qui leur est alloué ne permet pas de les conduire avec la rapidité désirable; aussi le Conseil-il demandé une augmentation de crédits pour 1855.

Quant aux rivières du Loir, de la Maine, de l'Oudon, du Thouet, de l'Aulhion et du Layon, les travaux continuent; mais il est indispensable que le gouvernement accorde des allocations suffisantes que sollicite le Conseil.

Il résulte de l'exposé de la situation de l'instruction dans le département, qu'il existe 410 écoles primaires, savoir: 254 écoles de garçons tenues par des laïcs, 34 par des religieux; 97 écoles mixtes dont 37 dirigées par des religieux; 25 écoles libres, dont 16 sous la direction de religieux. Les écoles primaires supérieures d'Angers, de Cholet et de Saumur contiennent ensemble 253 élèves.

Le nombre des garçons admis dans les écoles est de 26,151, dont 13,593 reçoivent une instruction gratuite. Le nombre des filles s'élève à 22,377, sur lesquelles 10,478 ne paient point de rétribution. En outre, 5,135 filles sont instruites dans les pensionnats. On évalue à 13,302 le nombre d'enfants qui ne reçoivent aucune instruction, savoir: 7,127 garçons et 6,175 filles.

Le Conseil se plaît à constater la moralité, l'instruction, la conduite et le bon enseignement du personnel des instituteurs et des institutrices.

Quarante-deux salles d'asile reçoivent 4,643 enfants.

Le nombre d'élèves des établissements d'instruction secondaire a augmenté. Enfin, l'École préparatoire de médecine et de pharmacie continue de marcher d'une manière satisfaisante.

Le Conseil entend encore avec intérêt l'exposé de la situation de l'industrie ardoisière et houillère. En 1853, il a été fabriqué 134,981,000 d'ardoises, représentant une valeur d'environ 2,400,000 fr.; en outre, on a fait 889,000 ardoises grand-modèle. Le nombre d'ouvriers s'élève à 2,286; il était de 2,140 en 1852.

Les mines de houille emploient 620 ouvriers, qui ont extrait, en 1853, 446,894 hectolitres de charbon, évalués à environ 735,000 fr.

Le Conseil vote 300 fr. pour assurer l'exécution de l'arrêté préfectoral concernant les fraudes dans le commerce d'engrais.

Il augmente de 1,000 fr. la subvention aux comices agricoles, qui est ainsi portée à 6,000 fr.

Il vote 1,600 fr. pour l'entretien de quatre bourses aux écoles vétérinaires; 4,000 francs pour encouragement à l'élève des chevaux; 2,000 fr. pour les courses d'Angers; 1,200 francs pour celles de Saumur; 500 fr. pour encourager les petites courses qui ont lieu dans quelques autres communes entre chevaux du pays.

Il vote encore les crédits suivants:

Société d'agriculture et Société industrielle	1,000 f.
Dépenses du cours d'accouchement	1,900
Traitement du professeur de ce cours	300
Indemnité pour la propagation de la vaccine	1,200
Subvention aux sociétés de secours mutuels	500
Dépenses des comités d'hygiène	200
Entretien d'élèves aux écoles d'arts et métiers d'Angers	2,000
Souscription à 30 exemplaires de la Revue de l'Anjou	450

Subvention à la société de viticulture de Saumur	400
Encouragement à l'arboriculture	1,100
Souscription au Bulletin historique monumental de l'Anjou	100
Frais du laboratoire et du cours de chimie établi à la Préfecture	330
Entretien des sourds muets à Angers	12,600
Encouragement à l'établissement d'enfants trouvés des demoiselles Buffard, à Saumur	500
Souscriptions en faveur de la colonie de Mettray	500

Le Conseil ayant appris que la société de patronage de jeunes détenus de Saumur ne patronait que trois individus et qu'elle avait en caisse une somme suffisante pour ses ressources, n'accorde pas le crédit habituel.

Il modifie également, après une sérieuse discussion, le mode d'encouragement qu'il accordait aux jeunes artistes. Le secours accordé à chaque artiste sera porté à 750 fr.; ce secours ne sera pas donné à plus de quatre jeunes gens qui devront subir un concours devant une commission nommée par M. le Préfet.

Le Conseil n'accorde pas de fonds à la commune de Longué qui avait réclamé son concours pour la construction de son église; de pareilles subventions entraîneraient le département dans des dépenses qui deviendraient une charge énorme. — Louis Tavernier.

FAITS DIVERS.

L'ex-schériff Bou-Maza est arrivé le 8 août à Constantinople. Avant son départ de Marseille, le 26 juillet, il a adressé à S. M. l'Empereur, une lettre de remerciements, dans laquelle ce chef arabe exprime les sentiments de reconnaissance et de dévouement qu'il éprouve pour le chef de l'Etat, qui lui a rendu la liberté.

Voici cette lettre:

« Marseille, le 26 juillet 1854.

« Sire,

» Au moment de quitter la France, que bientôt je reverrai, s'il plaît à Dieu, je viens déposer aux pieds de Votre Majesté un dernier témoignage de profonde reconnaissance, une dernière assurance de mon dévouement à sa personne.

» Sire, j'ai été beaucoup accusé par des personnes ou ignorantes ou mal intentionnées. On a fait retomber sur moi la responsabilité d'actes sauvages commis en Algérie, et dont cependant je suis innocent. Je remercie Votre Majesté de m'avoir fourni les moyens de faire revenir l'opinion publique sur mon compte.

» J'ai fait la guerre aux Français, alors je ne les connaissais pas, je l'ai faite avec acharnement, ainsi que l'attestent les quarante-deux blessures que je porte sur mon corps; mais je l'ai faite loyalement, au point de vue des mœurs arabes, d'après lesquelles il serait juste que je fusse jugé.

» Cette haine qui m'avait déterminé à lever l'étendard contre eux, elle est sortie avec le sang que j'ai perdu, et maintenant il ne reste plus dans mon cœur que l'amitié pour ceux que je considérais comme mes ennemis, et pour la personne de Votre Majesté, Sire, qu'un profond et inaltérable dévouement.

» Votre Majesté m'a rendu la liberté; elle vient de faire plus, elle me rend mes armes. Merci, Sire, merci.

» Bientôt, je l'espère, avec l'aide de Dieu, Votre Majesté apprendra que le seul bras que la guerre m'ait laissé est lourd pour les ennemis de la France.

» Je suis, avec un profond respect, Sire, de Votre Majesté le très-humble, très-obéissant et très-fidèle sujet.

Le chef, MOHAMMED BEN ABD ALLAH dit BOU-MAZA.
(Journal de l'Aisne.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Moniteur* publie 2 décrets, l'un accordant cent mille francs pour encourager le drainage, et l'autre portant réorganisation du corps des ouvriers d'administration militaire.

Vienne, 1^{er} septembre. — « La nouvelle officielle que l'expédition des armées alliées pour la Crimée est en cours d'exécution, vient d'arriver de Constantinople.

» M. le maréchal de Saint-Arnaud doit partir le 2 septembre pour prendre le commandement en chef de l'armée expéditionnaire.

» De nouveaux renseignements font croire que la Russie persiste à vouloir protéger exclusivement les sujets du Sultan appartenant à l'église grecque. — Havas.

On nous écrit de Bayonne 31 août. — « Une dépêche télégraphique de Madrid, en date du 29 août, annonce qu'à l'occasion du départ de la reine Christine, a eu lieu une manifestation populaire dans la capitale. Des barricades avaient été construites, mais elles ont été enlevées avec une énergie et un entrain extraordinaires par la troupe et la garde nationale. — Les autorités locales, la troupe et la garde nationale ont tenu une conduite admirable dans cette circonstance. »

« M. le comte de San Luis a quitté Bayonne, se rendant à Biarritz. » — Havas.

MÉTÉOROLOGIE.

Des observations météorologiques faites à Saumur, pendant le mois d'août, font connaître que la plus grande chaleur s'est fait sentir le 31, le thermomètre centigrade, ayant atteint ce jour-là 30 degrés au-dessus de zéro. Le minimum de température a été observé le 17, le thermomètre étant descendu à 12 degrés 5 dixièmes au-dessus de zéro. La température moyenne du mois est + 16 degrés 064.

Le baromètre a atteint son maximum d'élévation le 29, étant monté à 768 millimètres. Son plus grand abaissement, qui est 752 millimètres 3 dixièmes, a été observé le 2, et sa hauteur moyenne est 760 millimètres 15.

L'aspect du ciel, observé trois fois par jour, a été clair 28 fois, nuageux 49 et couvert 16; total 93.

Pendant le mois, il y a eu dix jours de beau temps et six jours de très-beau temps. Il y a aussi eu six jours de pluie qui ont donné 26 millimètres 2 dixièmes d'eau ou 26 litres 2 décilitres par chaque mètre carré de la surface du sol.

Le vent, observé deux fois par jour, a été nord-nord-est 2 fois, nord-est 4, est-nord-est 4, est 10, est-sud-est 1, sud-est 3, sud 7, sud-sud-ouest 1, sud-ouest 6, ouest-sud-ouest 1, ouest 16, ouest-nord-ouest 1, nord-ouest 6; total 62.

Vent moyen 18, vent fort 2, brouillard 2, orage 1.

Les eaux de la Loire marquaient à l'étiage du Pont-Cessart 1 mètre 08 centimètres, le 2 août; 1 m. 10 c., le 5; 1 m. 96 c., le 7; 1 m. 58, le 9; 1 m. 32, le 11; 1 m. 08 c., le 15; 1 m. 14 c., le 18; 96 c., le 25; et 75 c., le 29.

Saumur, le 1^{er} septembre 1854.

LOUIS RAIMBAULT, vétérinaire.

PARFUMERIE GLYCÉRIQUE DE BRUÈRE-PERIN, approuvée par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, sur le rapport de M. le professeur A. Chevalier.

Si, comme on n'en peut douter, les médicaments qui sont revêtus de l'approbation de l'Académie impériale de médecine, ont des droits légitimes à la confiance des médecins et des malades, il est à désirer que des garanties analogues soient données aux personnes qui font usage de préparations hygiéniques pour la conservation de leur santé. M. Bruère-Perin est entré dans cette voie de progrès en soumettant ses produits à base de Glycérine au jugement du corps savant compétent, et le public l'en récompense par l'empressement qu'il met à s'en servir.

VINAIGRE DE BRUÈRE-PERIN, aromatique et dulcifié. Il remplace avec avantage toutes les préparations cosmétiques analogues, parce que l'action irritante et siccative que les eaux de Cologne et les vinaigres seulement aromatiques, exercent sur les personnes dont la peau est irritable, se trouve neutralisée, dans celui-ci, par sa combinaison avec la glycérine, principe essentiellement pénétrant et assouplissant.

SAVON DE BRUÈRE-PERIN, à la Glycérine. Ce savon, qui ne durcit pas, pénètre et assouplit la peau, préserve les mains de crevasses et de gerçures et facilite singulièrement le mouvement des doigts des personnes qui s'exercent sur le piano.

PÂTE DE BRUÈRE-PERIN, à la Glycérine. Cette pâte onctueuse est employée par les personnes dont la peau délicate et susceptible ne peut supporter le contact d'un savon quelque dulcifié qu'il soit; aussi est-elle préférée aux pâtes d'amandes, solides ou liquides, car elle a sur elles l'avantage de préserver les mains des crevasses et des gerçures, tout en les blanchissant et en assouplissant la peau.

L'ODONTINE ET L'ELIXIR ODONTALGIQUE sont adoptés par les hommes de l'art pour blanchir les dents sans jamais les altérer et pour fortifier les gencives. L'honorable et savant membre de l'Académie de médecine qui en est l'auteur et qui a voulu les couvrir de l'autorité de son nom, a consigné dans l'instruction qui les accompagne, les données scientifiques d'après lesquelles il les a composés et la cause de leur supériorité sur la plupart des dentifrices connus.

La Parfumerie Glycérique, l'Odontine et l'Elixir Odontalgique se trouvent à PARIS, rue Saint-Honoré, 134, en province et à l'étranger chez tous les principaux parfumeurs.

Dépôt à Angers, chez M. PELÉ, parfumeur.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE DE VINS

APRÈS FAILLITE.

Le mardi 12 septembre 1854, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Plé, commissaire-priseur, dans une cave sise à Saint-Florent, près Saumur (maison Vaillant), à la vente publique aux enchères, d'une grande quantité de bons vins vieux, de Bordeaux, Champigny et Saint-Nicolas-de-Bourgueil, dépendant de la faillite de M. Prétât, tenant le grand hôtel du Belvédère à Saumur, à la requête de M. Kerneis, syndic de ladite faillite. On paiera comptant et cinq centimes par franc. (471)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHATS

DE PAILLE.

Le samedi 9 septembre 1854, à 2 heures de relevée, à la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de paille, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue Saint-Jean, n^o 57), où le public sera admis à en prendre connaissance. (472)

A VENDRE

LA

TERRE DE BOUMOIS

Située sur les bords de la Loire, commune de Saint-Martin, à 10 minutes de la station du chemin de fer de Tours à Nantes, à 20 minutes de Saumur.

Beau château gothique et seigneurial, jardin anglais, parc, bosquets, eaux vives, potager, futaie.

Cinq corps de fermes, terres de première classe, contenance 80 hectares.

Revenu annuel 10,000 fr., constaté par baux authentiques.

S'adresser à Saumur, à M^e CHASLE, notaire; à Angers, à M^e PACHAUT et BRUAS, aussi notaires. (473)

Etude de M^e LEBLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON, entre cour et jardin, avec ou sans remise et écurie, place Saint-Nicolas, n^o 24, précédemment occupée par M. le général de Goyon. (474)

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, phⁿ à Cambrai, dans sa Pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre Assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGÉAISONS, ETC. — Prix du Pot: 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt: à Saumur, pharmacie de M. Brière, place de la Bilange; à Angers, ph^{ie} Ménière. (475)

VOITURE DE SAUMUR A BOURGUEIL.

Le sieur RENEAUME, entrepreneur de la nouvelle voiture de Saumur à Bourgueil, fera désormais le service tous les jours de la semaine.

Il partira de Bourgueil à 6 heures 1/2 du matin, et de Saumur à 4 heures du soir.

Il descend: à Bourgueil, hôtel du Faisan, — à Saumur, hôtel de la Bilange, — à Allonnes, hôtel du Cheval-Blanc. (476)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le 26 septembre, heure de midi, sur les lieux mêmes, à Saint René, commune des Rosiers (Maine-et-Loire),

LA PROPRIÉTÉ

D'UN TRÈS-BEL

ÉTABLISSEMENT de SANGSUES

où

LA PROPAGATION SE FAIT AVEC SUCCÈS

Elle consiste en 2 hectares de terrain bien enclos, maison de maître avec ses servitudes, jardin d'agrément et jardin potager.

S'adresser, pour voir les lieux et pour traiter à l'amiable jusqu'au jour de l'adjudication, à M. Girardeau, exploitant cette industrie.

La mise à prix est de 35,000 fr. On donnera facilité pour les paiements. (477)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, n^o 79, rue d'Orléans.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'Etude de M^e DION, notaire à Saumur,

Le dimanche 17 septembre 1854, à midi,

UNE MAISON, située à Saumur, rue des Pottiers, composée de plusieurs corps de bâtiments, cours, latrines, écuries, hangar, servitudes et jardin, contenant environ 3 ares.

Le tout joignant d'un côté M. Poisson, d'autre côté M. Godard, d'un bout M. Rogeron, et par-devant M. Gaschet et M^{lles} Voyer.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M^e DION, notaire. (450)

A VENDRE

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Duncan, avec écurie, cour et jardin, occupée par M. Kerneis.

S'adresser à M. JUHAULT, rue d'Orléans, n^o 103, à Saumur;

Où à M^e CHASLE, notaire en ladite ville. (386)

INJECTION SAMPSO, 4 fr. guérit maladies secrètes. Bon préservatif. Dépôt à Saumur, chez M. GUICHARD, ph. et à Paris, rue Ramboteau, 40. Expédie.

MAISON AVEC BOUTIQUE

Située rue de Tonnelle, près la place de l'Hôtel-de-Ville,

A VENDRE

OU A LOUER PRÉSENTEMENT.

S'adresser à M. LEROY, rue du Petit-Maure, ou à M. BEAUDOUX-LEROY, rue Saint-Jean. (190)

A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Sise rue Basse-Saint-Pierre, et adossée à l'Eglise.

Occupée autrefois par M^{me} Bedane. S'adresser à M. le CURÉ de St-Pierre.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, n^o 79, rue d'Orléans.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En un ou plusieurs lots.

En l'étude et par le ministère de M^e DION, notaire à Saumur,

Le dimanche 24 septembre 1854, à midi,

Un PRÉ, appelé le pré Amard ou Amant, situé dans les Fautrayes, commune de Saint-Lambert-des-Levées, entouré de fossés, contenant 2 hectares 41 ares 67 centiares, joignant au levant la Petite-Boire, au midi la Grande-Boire, au nord les Grands-Fautrayes, et au couchant M^{lre} Dupin, ou ses représentants.

Ce pré est affermé par bail authentique, 275 fr., plus les impôts à la charge du fermier.

S'adresser, pour traiter, avant l'adjudication, à M. et M^{me} BELUZE, de Paris, ou à M^e DION, notaire.

On donnera toutes facilités pour les paiements. (467)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n^o 79.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e DION, notaire à Saumur,

Le lundi 25 septembre 1854, à midi,

DEUX MAISONS

SE JOIGNANT,

Situées à Saumur, rue de Bordeaux,

LA PREMIÈRE, occupée par M. Fougerey, est composée d'une cuisine, deux caves, cour, jardin, lieux d'aisances, salon, office, salle à manger, corridor, escaliers; chambres au premier et au deuxième étage, et grenier.

LA DEUXIÈME, à côté, plus grande que la précédente, et composée de la même manière.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M. VINSONNEAU, entrepreneur de bâtiments à Saumur, ou à M^e DION, notaire. (461)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n^o 79.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e DION, notaire à Saumur, le dimanche 10 septembre 1854, à midi,

UN CLOS DE VIGNE,

Appelé le clos de la Galuche,

Situé au canton de la Guenle-du-Loup, à Saumur, contenant 66 ares, renfermé de murs, avec une jolie maison, composée de plusieurs chambres, grenier, caves, avec pressoir neuf garni de ses ustensiles.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M^e DION, notaire à Saumur. (455)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n^o 79.

3,000 FRANCS

A donner à rente viagère. (457)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON,

Quai de Limoges, n^o 36.

S'adresser à M^{me} JOBULT, place de l'Hôtel-de-Ville. (344)

A VENDRE

Un très-beau CHIEN couchant, épagneul, tout dressé, âgé de 2 ans. S'adresser au sieur VINCENT, garde au château de Brézé. (458)

A LOUER

Présentement

UNE JOLIE MAISON, avec jardin et servitudes, sise à la Croix-Verte.

S'adresser à M. VALLET aîné, à la Croix-Verte. (2)

A VENDRE

UNE ETUDE DE NOTAIRE,

Au chef-lieu d'un des meilleurs cantons du département des Deux-Sèvres.

S'adresser à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n^o 22.

MAISON

A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue de Bordeaux, n^o 20.

S'adresser à M. PERSAC, ou à M. DABURON. (441)

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

315 BEAUX PIEDS

DE

BOUILLARDS, SAULES

et PEUPLIERS,

MARQUÉS ET NUMÉROTÉS,

Situés dans l'Ile-Ponneau, près Saumur,

Appartenant à M. CHASSELOUP de CHATILLON, gendre BINEAU,

Ces arbres sont à haute futaie et seront vendus par lots.

La vente s'en fera sur les lieux, le vendredi 8 septembre 1854, à 11 heures du matin, par les soins de M. MILLON-GUITARD, géomètre à Saumur.

PERRAULT,

ARQUEBUSIER,

Rue Saint-Nicolas, n^o 21,

Préviens MM. les chasseurs qu'il a un assortiment de fusils de luxe, articles de chasse, pistolets, carabines Flobert, poudre et plomb. (459)

A VENDRE

Un bon et joli CHIEN D'ARRÊT, race anglaise, arrêtant et rapportant très-bien, âgé de trois ans;

S'adresser à M. PRAX, marchand de parapluies à Saumur. (438)

A LOUER

Présentement,

MAISON BOURGEOISE, avec ou sans remise et écurie, située place de l'Arche-Dorée, occupée par la famille Prezelin.

S'adresser à M. COUTARD, propriétaire. (108)

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE

PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux: elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières graisseuses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaisir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez Eugène Pissot, coiffeur-parfumeur, rue Saint-Jean, n^o 2. PRIX DU POT: 3 FR. (411)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.